

OBJET : Installation d'un Conseiller Municipal

Vu l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L270 du Code Electoral,

Vu le courrier de Monsieur Loïc CAPPE en date du 30 mai 2024 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement par le candidat placé immédiatement après le dernier élu de la liste du groupe « Ensemble pour Sotteville » des élections municipales du 28 Juin 2020.

Considérant que Monsieur Benoît HEBERT a été invité à siéger au sein du Conseil Municipal par un courrier en date du 13 juin 2024 en sa qualité de suivant sur la liste et qu'il a accepté,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Benoît HEBERT en tant que conseiller municipal.

Il sera également appelé à siéger en remplacement de Monsieur Loïc CAPPE dans la commission municipale Affaires Sociales, Santé, Solidarité, Logement et Sécurité.

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°106

OBJET : Installation d'un Conseiller Municipal

Suite à la démission de Monsieur Loïc CAPPE, il convient de procéder à son remplacement par le candidat placé immédiatement après le dernier élu de la liste du groupe « Ensemble pour Sotteville » ceci en vertu de l'article L270 du Code Electoral.

Monsieur Benoît HEBERT, suivant de la liste, a accepté d'exercer les fonctions de conseiller municipal.

Il sera appelé à siéger dans la Commission Affaires Sociales, Santé, Solidarité, Logement et Sécurité